



Autisme Québec

1055, boul. des Chutes
Québec (Québec) G1E 2E9

Tél. : (418) 624-7432
Télec. : (418) 624-7444
info@autismequebec.org

Québec, le 13 juillet 2015

Avis aux parents

Objet : Aide financière aux devoirs

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer le retour pour l'année 2015-2016 du programme d'aide aux devoirs, dont le but est d'offrir une aide pédagogique aux enfants. Ce programme permet aux parents d'engager une personne qui travaillera avec leur enfant en continuité avec son programme scolaire, peu importe que l'enfant fréquente l'école régulière ou une école spécialisée.

Le programme prévoit rembourser 15 \$ de l'heure, une heure par semaine, pour un maximum de 24 semaines étalées sur toute l'année scolaire. Le nombre de semaines qui seront accordées sera déterminé à partir du nombre de demandes et du budget disponible. Les parents en seront avisés par écrit. **Vous serez remboursés deux fois dans l'année, sur réception de reçus.** Chaque reçu compte pour une heure. Nous vous demandons de ne pas cumuler de semaines sur le même reçu.

Pour bénéficier de l'aide financière aux devoirs, les parents devront satisfaire les conditions suivantes :

- avoir réglé la totalité des frais de fréquentation des services (camp d'été, répit), si applicable;
- trouver la personne-ressource : étudiant, professeur, technicien, etc. Vous pouvez vous informer auprès des enseignants, des orthopédagogues et des éducateurs spécialisés ou de la direction de l'école;
- trouver un local et assurer le transport de l'enfant, si l'activité n'a pas lieu à la maison;
- défrayer la différence du coût de l'heure entre ce qu'offre le programme et ce que demande la personne-ressource.

Vous pouvez vous prévaloir du programme en remplissant le formulaire ci-joint et en le faisant parvenir à l'association à l'adresse ou au numéro de télécopieur mentionnés dans l'entête de la lettre. Nous apprécierions recevoir votre demande avant le **4 septembre 2015** pour permettre au comité de sélection d'opérer promptement. Ainsi, les parents pourront être avisés au plus tard le 1^{er} octobre de l'acceptation de leur demande, sur une base rétroactive au besoin.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions. Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées



Lili Plourde
Directrice générale

P.J. Formulaire d'inscription